

3003 Berne, le 16 septembre 1970

p. B. 15. 21. F.

B 17. MRZ. 71

Note pour le Chef du Département

Entretien et séance de travail avec  
M. de Lipkowski le jeudi 17 septembre  
de 10 h. à 12 h. 30.

---

Vous voudrez bien trouver ci-joint (annexe 1) un curriculum vitae de M. de Lipkowski. Nous en tirons les données suivantes que vous pourriez juger bon d'utiliser en conversant avec votre hôte.

Né en 1920, celui-ci participe à la Résistance. Il devient ensuite diplomate de carrière. Elu député pour la première fois en 1956, il est élu à nouveau, après une éclipse, en 1962 sous l'étiquette UNR. En juillet 1968 il devient Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Gaulliste, et même gaulliste de gauche, M.<sup>de</sup> Lipkowski passe pour être assez proche de l'Elysée. Il est un des rares Secrétaire d'Etat à participer au Conseil des Ministres. Il est depuis 1965 maire de Royan, ce dont il se flatte le plus volontiers.

Réunis hier pour examiner les questions qui pourraient être abordées avec M. de Lipkowski, les représentants des services intéressés du Département et de la Division du commerce ont établi les priorités suivantes:

Otages retenus par les Palestiniens

Peut-être jugerez-vous opportun, par exemple au cours de l'entretien qui précédera la séance de travail, d'évoquer ce problème avec M. de Lipkowski.

X Intégration

L'Ambassadeur Jolles vous a adressé une note dont vous trouverez une copie ci-jointe (annexe 2).



X Conférence sur la sécurité européenne (BI)

- 1) Que pense-t-on en France de cette conférence? Quelle influence l'application du Pacte germano-soviétique et les négociations sur Berlin auront-elles sur la sécurité européenne?
- 2) Quel devrait être le rôle des neutres dans la préparation de la conférence?
- 3) Quel est le sens et la portée qu'on donne en France à certains points de l'ordre du jour comme par exemple la renonciation à la force et la réduction équilibrée des effectifs militaires?

Traité germano-soviétique (MAT)

- 1) Quel est le point de vue français à l'égard de la conclusion et des conséquences du traité?
- 2) Le traité pourrait-il ralentir ou empêcher l'intégration politique de la Communauté économique élargie?
- 3) Marque-t-il un retour de l'Allemagne à une politique tournée davantage vers l'Est que vers le monde occidental?

Relations multilatérales TH

- 1) En vue de soutenir le CICR dans sa tentative de développer le droit humanitaire, nous avons remis à MM. Luns et Kreisky, lors de leur passage à Berne, un aide-mémoire (voir annexe 11) que vous pourriez aussi remettre à M. de Lipkowski.
- 2) La France est favorable à une concentration à Genève des organisations internationales. Elle va parfois dans ce sens plus loin que nous ne le souhaitons. La note ci-jointe (annexe 3) vous renseignera sur ce problème.
- 3) Il se pourrait que les coûts d'infrastructure du futur Supercern doivent être supportés complètement par la France et la Suisse. La France est réticente. (voir annexe 4).

TH-LB



Relations bilatérales Diez

- 1) L'Office fédéral de l'air souhaiterait que l'attention de M. de Lipkowski soit attirée sur le voeu de la Swissair, exprimé depuis longtemps déjà, de pouvoir établir une liaison aérienne Genève-Lyon (voir annexe 5)
- 2) <sup>JD</sup> Le problème de l'indemnisation des Suisses lésés en Algérie avant l'indépendance de ce pays n'est toujours pas réglé. D'autre part, la Suisse essaie depuis longtemps de conclure un nouvel accord avec la France sur la sécurité sociale. Ces deux questions font chacune l'objet d'un aide-mémoire qui pourraient être lus puis remis à M. de Lipkowski (voir annexe 11).
- 3) <sup>MIE</sup> Un journaliste suisse, Willy Mettler, a disparu en avril au Cambodge. Notre Ambassade à Paris est en contact à ce sujet avec les autorités françaises que l'on pourrait remercier de leur collaboration (voir annexe 6).
- 4) L'Ambassadeur Dupont nous a remis un texte (voir annexe 7) consacré aux échanges culturels franco-suisse.
- 5) Sur le plan commercial, nos relations avec la France ne présentent aucun problème.
- 6) Pour votre information, nous vous remettons (annexes 8 et 9) un exposé sur les zones franches ainsi qu'une note de la Division des affaires juridiques sur quelques questions que votre interlocuteur pourrait éventuellement aborder. Si tel ne devait pas être le cas, nous n'avons pas intérêt à aborder ces problèmes ni, tout particulièrement, celui des zones franches.

( Information ) MIE

Il serait intéressant de savoir quelle position la France adopte à l'égard de la République démocratique allemande avec laquelle elle a conclu des accords au début de l'année (voir annexe 10).

*MIE*